MAITRE D'OEUVRE
NOVAM Ingénierie
5 rue Copernic
85300 CHALLANS

Mél : contact@novam-ingenierie.com

BUREAU CONTROLE
BUREAU VERITAS (14)

Région Normandie Centre
Tél : 02 31 94 55 55
Mél : edouard.beck@bureauveritas.com

COORDONNATEUR SPS
DEKRA (76)
39 rue Raymond Aron
76137 MONT ST AIGNAN
Tél : 02 35 12 83 20
Mél : stephane.leroy@dekra.com

DIAGNOSTIC SSI
AFTI
29 rue de Lorient
35000 RENNES

Mél : pbedel@afti-ing.fr

REAMENAGEMENT DU SOUS-SOL DU BATIMENT B - CENTRE PENITENTIAIRE DE CAEN

35, rue du Général Moulin

14000 CAEN



MAITRISE D'OUVRAGE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST - RENNES
18, bis rue de Châtillon
35031 RENNES

CCTP Lot n°03

MENUISERIES INTERIEURES

DCE Octobre 2026 Indice B

22.0773
Document établi par :

Sommaire

03.1 DISPOSITIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES....3
03.2 REGLEMENTATION....3
03.3 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES ET HYPOTHESES DE CONCEPTION....3
03.3.1 TOLERANCES D'EXECUTIONS....3
03.3.2 IMPERATIFS DE QUALITE DES MATERIAUX....3
03.3.2.1 Impératifs de qualité des matériaux....3
03.3.2.2 Matériaux employés....3
03.3.2.3 Qualité des menuiseries....4
03.3.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES....5
03.3.3.1 Supports....5
03.3.3.2 Coordination....5
03.3.3.3 Fourniture - Transport - Montage....5
03.3.3.4 Stockage....5
03.3.3.5 Pose des ouvrages....6
03.3.3.6 Protection des ouvrages....6
03.3.3.7 Déchets de chantier....6
03.4 LIMITES DE PRESTATIONS....6
03.5 DESCRIPTION DES TRAVAUX....8
03.5.1 GENERALITES DU PRESENT LOT....8
03.5.1.1 Documents d'exécution - préparations....8
03.5.1.2 Compte prorata & Dépense d'intérêt commun....8
03.5.1.3 Travaux en site occupé - IPU....8
03.5.1.4 Moyens d'accès et de levage - IPU....8
03.5.1.5 Amenée et repli de matériels - IPU....8
03.5.2 COMBINAISON DES SERRURES & CONTROLE D'ACCES....8
03.5.2.1 Combinaison des serrures....8
03.5.2.2 Cylindre chantier....9
03.5.3 PORTES BOIS A AME PLEINE....9
03.5.3.1 Porte de communication - Sans exigence particulière....9
03.5.3.2 Porte coulissante - Sans exigence particulière....10
03.5.3.3 Porte de communication - Pare-flamme - PM....10
03.5.3.4 Porte de communication - Coupe-feu....10
03.5.3.5 Finitions et équipements spécifiques des portes de communications....13
03.5.4 PORTES DE RECOUPEMENT - PM....14
03.5.5 FIN DE CHANTIER....14
03.5.5.1 Nettoyage de chantier....14
03.5.5.2 Dossier des Ouvrages Exécutés....14
03.5.6 TRAVAUX D'INTERFACES....15
03.5.7 ERREURS OU OMISSIONS....15
03.5.7.1 DPGF Vierge....15

03.1 DISPOSITIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

L'entrepreneur du présent lot devra se référer aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état et au CCAP, pour l'intégration à son offre de toutes les dispositions générales et administratives communes à l'ensemble des lots.

03.2 REGLEMENTATION

Les travaux seront exécutés conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des travaux et particulièrement :

- Aux Documents Techniques Unifiés
- Aux Normes AFNOR (Association Française de Normalisation)
- Aux normes TECMAVER
 - Règlements de l'Office Technique des matériaux verriers
- Aux avis techniques du C.S.T.B.
- Aux avis du Bureau de Contrôle (le cas échéant)
- Aux recommandations professionnelles du S.N.F.A.
- Aux prescriptions communes à tous les corps d'état
- Arrêté du 18 juillet 2006, portant approbation des règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements pénitentiaires et fixant les modalités de contrôle
- Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois, cahier n° 3335, livraison 418 d'Avril 2001.
- Le code du travail - 4ème partie : Santé et sécurité au travail
- Les lois et textes ministériels
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Aux prescriptions communes à tous les corps d'état
- Aux cahiers des charges de mise en œuvre et spécifications des fabricants
- Et d'une façon générale, à tous les textes de réglementation et législation en vigueur

03.3 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES ET HYPOTHESES DE CONCEPTION

03.3.1 TOLERANCES D'EXECUTIONS

Les tolérances d'exécution des ouvrages de menuiseries intérieures ne dépasseront en aucun cas les limites négatives et positives imposées, conformément :

- aux D.T.U.

Les vérifications nécessaires seront faites avant livraison des ouvrages aux autres corps d'état pour leur acceptation. Toute imperfection constatée devra être réparée immédiatement par l'entrepreneur du présent lot, et en cas d'impossibilité de réparer, celui-ci sera tenu pour responsable des problèmes entraînés sur les travaux des autres corps d'état et aura à sa charge le coût des modifications et compléments par rapport aux prestations de leur marché.

03.3.2 IMPERATIFS DE QUALITE DES MATERIAUX

03.3.2.1 Impératifs de qualité des matériaux

03.3.2.1.1 Généralités

L'entrepreneur titulaire du marché devra s'assurer que les matériaux utilisés pour la réalisation des travaux répondent aux obligations résultant des différents fascicules énumérés dans l'article réglementation
Dans tous les cas, l'entrepreneur reste responsable à l'égard du Maître de l'ouvrage de l'exécution de ces obligations. Il sera tenu de justifier, au Maître d'œuvre, l'origine de ses matériaux et produits, ainsi que les marques de conformité aux normes de la catégorie à laquelle ils appartiennent.
Tous les essais nécessaires pour s'assurer de la qualité des matériaux seront à la charge de l'entreprise ; tous les matériaux ou travaux qui ne rempliront pas les conditions stipulées dans les pièces écrites applicables au marché pourront être refusés, déposés et démolis, sur décision du Maître d'œuvre et du conducteur d'opération.

03.3.2.2 Matériaux employés

03.3.2.2.1 Caractéristiques technologiques

Ces caractéristiques technologiques demeurent impératives quel que soit le choix de l'aspect.

- Résineux :
 Les résineux devront présenter des cernes étroits et réguliers d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm et une texture forte pour usage extérieur, 7 mm pour usage intérieur.

Feuillus :
Les feuillus à structure hétérogène devront présenter des cernes étroits et réguliers d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm. Les feuillus à structure douce ne seront ni pelucheux ni chanvreux.

03.3.2.2.2 Caractéristiques physiques

- Humidité :
 Tous les bois seront pour l'usinage, amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré à savoir pour la France Métropolitaine.
 En intérieur, humidité inférieure ou égale à 14 %, le séchage naturel ou artificiel devra être effectué dans des conditions n'affectant ni l'aspect, ni les propriétés du bois.
 En matière de fabrication de portes planes, l'humidité des bois doit être comprise entre 7 et 10 %.
 Rétractabilité :
 Les essences aptes à la menuiserie auront un coefficient de rétractabilité tangentiel inférieur à 0,30 %.
 Durabilité :
 En menuiserie intérieure, les bois seront protégés par un traitement approprié demeurant efficace après ajustage (voir norme NFP 23.302 de Janvier 1970 et DTU 36.1 de Juin 1986).

03.3.2.2.3 Qualité d'aspect

Le classement d'aspect des bois utilisés est défini par les normes en vigueur.
Le choix des bois utilisés sera déterminé en fonction de la nature des travaux et de leur mode de finition.

03.3.2.2.4 Bois utilisés

Les bois principaux employés dans les menuiseries intérieures devront répondre aux caractéristiques suivantes :
- SIPO-MERANTI : pour lattis, dormants, pièces scellées, alaises, tous ouvrages apparents, suivant description.
- Sapin du Nord : qualité menuiserie à peindre, comportant des faces peintes de classe B et des faces cachées de classe C - Provenance : Suède, Norvège, Finlande.
- Contre-plaqué à peindre : okoumé comportant un parement de classe B et un contreparement de classe C
 Panneaux de particules : à peindre ou à revêtir, type NOVOPAN, qualité C.T.B.H. pour les parties pouvant être en contact avec l'humidité et ignifugés suivant les règles de sécurité à respecter.

03.3.2.3 Qualité des menuiseries

03.3.2.3.1 Matériaux

Les matériaux "non traditionnels" devront avoir fait l'objet :
- d'un avis technique favorable du C.S.T.B. valable à la date d'exécution des travaux
- d'une décision d'acceptation par la Commission du Service Technique Assurance Construction

Les dispositions faisant l'objet de réserves seront exclues.
L'entrepreneur adjudicataire du présent lot devra présenter obligatoirement la marque d'origine des matériaux ou matériels mis en œuvre, le Maître d'Œuvre se réserve le droit de prélever quelques échantillons pour les soumettre aux essais et, cela, aux frais de l'entreprise.
L'entrepreneur est tenu de suivre impérativement les directives techniques indiquées par le fabricant des produits préconisés.

03.3.2.3.2 Traitement des bois

Tous les bois mis en œuvre seront traités préventivement à l'aide d'un produit fongicide, insecticide et d'hydrofuge " clair " et non tachant, y compris traitement complémentaire sur place (découpes, entailles). Le label CTBF ayant été aboli, l'entreprise devra fournir soit les PV d'essais de conformité aux normes vieux au plus d'un an, soit un PV d'identification chimique. Certificat de garantie décennale exigé.
Les produits employés devront être compatibles avec le traitement de finition prévu par le lot peinture. Ils ne devront pas corroder les pièces métalliques d'assemblage et les matériaux au contact des autres corps d'état.

03.3.2.3.3 Menuiseries intérieures

Ensemble menuisé en Sapin du Nord de classe C pour menuiseries prévues à peindre.
L'ensemble des blocs-portes intérieurs (blocs-portes courants, isolants, coupe-feu, pare-flammes, isophoniques) devront avoir fait l'objet d'un avis technique du CSTB. Les blocs-portes isolants comporteront tous les éléments d'étanchéité et de calfeutrement afin de satisfaire aux performances demandées.
L'épaisseur des huisseries et bâtis sera fonction de l'épaisseur des cloisons et doublage auxquels ils seront incorporés. La première couche de peinture sera faite par le peintre avant pose. L'entrepreneur du présent lot devra vérifier si les ensembles ont bien été peints à une couche sur toutes les faces par le peintre et en cas de carence, en informer immédiatement le Maître d'Œuvre. L'épaisseur des portes sera de 40 mm minimum.

03.3.2.3.4 Quincaillerie - Ferrage

La quincaillerie et les ferrages seront de 1ère qualité (label NF.Q exigé) et de type robuste.
Toutes les pièces métalliques, organes et accessoires de fixation en acier, seront protégés contre la corrosion par métallisation ou galvanisation à chaud de 60 microns minimum, la visserie apparente sera en acier inox 18/10.

Les garnitures et quincailleries seront choisies par le Maître de l'Ouvrage sur présentation d'échantillons.
Les cylindres seront toujours fournis avec un minimum de 4 clés et posséderont la garantie décennale (voir prescriptions de l'article "Combinaison" du présent CCTP).

03.3.2.3.5 Échantillons

L'entreprise devra soumettre les échantillons des matériaux, produits et fournitures qu'elle compte mettre en œuvre, avant la fin de la période préparatoire, à l'examen du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre.
Les échantillons seront accompagnés des documentations, avis techniques, procès-verbaux. Les coloris seront choisis dans la gamme complète du fabricant et le Maître d'œuvre en retiendra plusieurs sans supplément de prix.
Tous les bois seront choisis sur échantillonnages présentés au Maître d'Œuvre (avant mise en fabrication). Il est bien précisé que le Maître d'Œuvre se réserve le droit de refuser tel ou tel échantillon dont l'aspect ne semblerait pas satisfaisant. L'entrepreneur devra alors faire les recherches nécessaires pour se procurer les bois susceptibles d'approbation.
Il appartiendra à l'entrepreneur de s'assurer du contrôle de la conformité des disponibilités et des délais de livraison des matériaux, dans le respect des pièces marché et du planning.

1. La prestation sera à inclure dans les prix unitaires

03.3.2.3.6 Classement

Les portes isolantes entre locaux non chauffés et les pièces habitables seront au minimum de classe A2 (perméabilité à l'air) suivant les règles de l'UEATC, norme NFP 20.302 et DTU 36.1 -37.1.

03.3.2.3.7 Référence des produits et matériaux

Dans le présent CCTP, le prescripteur peut avoir recours à la référence d'une marque, d'un produit ou d'un fabricant, pour compléter la précision de sa description.
Il est expressément stipulé que la référence citée n'a valeur que d'équivalent dans le dossier de consultation des entreprises.
Dans son offre, l'entrepreneur précisera la référence du produit qu'il entend soumettre à l'approbation du " Maître d'Ouvrage" et/ou Maître d'oeuvre.

A l'approbation de son marché :

- Le terme "équivalent" noté dans le CCTP, devient nul et non avenu
- La référence proposée par l'entreprise a valeur d'acceptation par le "Maître d'Ouvrage".
- C'est cette référence qui devient contractuelle, dans ce cas la référence portée par le prescripteur dans le CCTP, devient nulle et non avenue.
- Au cas où l'entrepreneur n'aurait pas proposé de référence c'est la référence portée par le prescripteur dans le CCTP qui a valeur d'acceptation par les deux parties ("Maître d'Ouvrage" et "Entrepreneur").
- C'est alors cette référence qui devient contractuelle

03.3.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

03.3.3.1 Supports

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur du présent lot devra se rendre compte exactement des supports qui lui sont livrés et faire part au Maître d'oeuvre, le cas échéant, de ses observations.
Tout démarrage des travaux de bardage, sans réserve préalable, correspond à une acceptation des supports. Aucune réclamation ne pourra être acceptée par la suite.
L'entrepreneur du présent lot devra prévoir, dans son offre, toutes les sujétions découlant de la coordination de ses travaux avec ceux des autres corps d'état.
L'entrepreneur doit, avant tout commencement d'exécution, prendre connaissance des plans de réservations, trous et trémies, et signaler toutes dispositions nuisibles à la bonne qualité du bardage

03.3.3.2 Coordination

L'entreprise du présent lot devra se coordonner avec l'ensemble des entreprises devant intervenir sur le site et plus particulièrement :

- L'ensemble des entreprises pour assurer un parfait support aux lots de finitions
- L'entreprise de cloisons pour la réception des supports horizontaux et verticaux. Toutes les interfaces sont incluses dans l'offre.
- Les entreprises des lots Fluides pour les préparations (hauteurs de plénum passage de canalisations, ...). Toutes les interfaces sont incluses dans l'offre.

03.3.3.3 Fourniture - Transport - Montage

A prévoir pour tous les éléments de bardage dus par le présent lot, compris tous travaux provisoires et de montage nécessaires suivant phases ou tranches de travaux.

03.3.3.4 Stockage

Les ouvrages pourront être stockés sur le chantier dans un endroit à définir avec le Maître d'oeuvre.

Cet endroit sera à l'abri des intempéries à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée.
Le stockage sera réalisé de façon à éviter toute détérioration ou dégradation des matériaux entreposés.
Les matériaux et matériels stockés par l'entreprise du présent lot ne devront en aucun cas dépasser la charge admissible sur les structures porteuses. Les lieux de stockage seront choisis après consultation du Maître d'oeuvre.

03.3.3.5 Pose des ouvrages

L'entreprise prévoira dans son prix tous les moyens pour assurer la pose de ses ouvrages dans de bonnes conditions et dans le respect de la sécurité des travailleurs. (sauf spécifications particulières).
En attendant leur mise en place, les menuiseries seront entreposées à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée.
Les menuiseries seront posées avec la plus grande précision et en aplomb parfait à leurs emplacements définis par les documents contractuels ou par les ordres du Maître d'Oeuvre.
Elles seront fixées avec soin, de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements, lesquels, y compris les raccords, sont à la charge de l'Entreprise adjudicataire du présent lot.
Les cales et les étrésillons provisoires nécessaires seront placés par l'adjudicataire de façon à empêcher toute déformation des menuiseries durant l'exécution des travaux relatifs aux autres corps d'État.
Les angles vifs de toutes les parties susceptibles d'être détériorées pendant l'exécution des travaux, seront protégés au moyen de tout dispositif de protection au choix de l'Entrepreneur. Ce dispositif sera laissé en place pendant la durée des travaux autant de temps que le Maître d'Oeuvre l'exige.
L'Entrepreneur devra toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui seront commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements où ils doivent être posés, et principalement avec l'isolation par l'intérieur ou par l'extérieur.
Les ouvrages qui ne s'ajusteront pas parfaitement seront refusés, sans que l'Entrepreneur puisse réclamer dans la mesure où les menuiseries auront été commandées avant l'achèvement des maçonneries qui doivent les recevoir.
Sauf spécifications contraires, la fourniture et la pose des ferrures (quincaillerie comprise) des menuiseries neuves, sera toujours due par l'Entrepreneur de menuiserie qui sera ainsi responsable du bon fonctionnement de la totalité de l'ouvrage pendant le délai de garantie.
TOUTES LES PIÈCES QUI DOIVENT RESTER EN CONTACT AVEC LES MAÇONNERIES SERONT TRAITÉES AVANT POSE AU MOYEN D'UN PRODUIT D'IMPRÉGNATION FONGICIDE ET HYDROFUGE À BASE DE NAPHTOL ET DE PHÉNOL NITRE, et avec interposition d'un joint
contre la maçonnerie en accord avec le Bureau de Contrôle.
L'Entrepreneur devra, pendant le délai de garantie, l'entretien à ses frais des ouvrages exécutés. Il sera tenu de réparer tous les ouvrages dont le collage serait défectueux ou dont les joints non collés seraient ouverts de plus de 0,0015 ml, de remplacer tout ou partie des pièces mobiles dont le jeu entre elles ou avec les parties fixes aurait atteint pendant le délai de garantie plus de 0,002 ml pour le chêne ou bois exotique, et 0,003 ml pour le sapin.
Les obligations de l'Entrepreneur comprennent outre les remplacements et réparations, tous les frais de dépose, transport, pose ou repose nécessaire, ainsi que les frais divers afférents à d'autres corps d'état.
L'entretien comprend, en outre, le jeu à donner aux parties mobiles, le remplacement ou le redressement des parties gauchies ou désajustées, le remplacement des ferrures et des pièces de quincaillerie fournies par l'Entrepreneur, et dont le fonctionnement serait reconnu défectueux à l'usage, ainsi que la réfection des peintures endommagées par ces travaux.
Il devra assurer la parfaite étanchéité de ses menuiseries en relation avec le Maçon, le Vitrier : pose de joints, calfeutrements, etc.

03.3.3.6 Protection des ouvrages

Avant commencement de ses travaux, l'entreprise titulaire du présent lot devra la mise en place d'une protection efficace sur tous les ouvrages adjacents terminés ou existants risquant d'être détériorés.
L'entreprise titulaire du présent lot conservera, jusqu'à la réception, la responsabilité, la garde et la surveillance de ses ouvrages et des accessoires, qu'elle aura mis en place. Elle en assurera donc une protection efficace et adaptée aux matériaux afin d'éviter tous risques de détérioration.
Les protections seront déposées et évacuées avant la réception des ouvrages.
Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état d'achèvement, de finition et de propreté.
Tout ouvrage détérioré avant réception des travaux sera remplacé aux frais de l'entreprise titulaire du marché sur simple demande du Maître d'oeuvre.

03.3.3.7 Déchets de chantier

Pour application du plan départemental de gestion des déchets du BTP, et conformément aux lois n° 75.633 du 15 juillet 1975 et n° 92.646 du 13 juillet 1992, l'entreprise devra le tri sélectif des gravats et détritus provenant de l'exécution de ses travaux ainsi que l'évacuation vers les centres de valorisation ou d'enfouissement techniques de classe 1, 2 ou 3.
Il est rappelé que le brûlage des déchets sur les chantiers est interdit.

Les modalités de gestion des déchets sont spécifiées au Lot 00 - Prescriptions Communes à tous les corps d'état.

03.4 LIMITES DE PRESTATIONS

Travaux à la charge du présent lot
- La fourniture et pose de menuiseries bois
- La fourniture des huisseries

Travaux dus par les autres corps d'état
- La pose des huisseries dans les parois existantes : à la charge du présent lot
- La pose des huisseries dans les parois existantes : à la charge du lot Flocages - Doublages - Cloisons
- Les réservations, les modifications d'ouvertures et regarnissages maçonnés : au lot gros œuvre
- La peinture des menuiseries : au lot peinture

03.5 DESCRIPTION DES TRAVAUX

03.5.1 GENERALITES DU PRESENT LOT

03.5.1.1 Documents d'exécution - préparations

Chaque entrepreneur devra fournir au Maître d'oeuvre, **lors de la période de préparation**, toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui seront demandées, afin de constituer le dossier d'exécution des ouvrages.
Comprenant notamment, et sans caractère limitatif :

- Plans et détails d'exécution des ouvrages conformes
- Notices techniques des produits mis en œuvre (uniquement fiche produit)
- Notices d'entretien des produits mis en œuvre (uniquement fiche produit)
- Procès-verbaux des produits
- Notes de calculs
- Les plans de synthèses avec les autres corps d'état
- Formats informatiques : DWG et PDF
- Etc.

03.5.1.2 Compte prorata & Dépense d'intérêt commun

Au titre de son marché l'entrepreneur du présent lot doit sa participation aux dépenses communes de chantier (Compte prorata, Compte inter-entreprises, ...) afin d'assurer le bon déroulement du chantier. Les dispositions en la matière sont exposées dans les pièces du présent marché et notamment les CCAP, PGC, Dispositions Communes et le CCTP.
A défaut de précision sur une dépense donnée c'est la NFP 03-001 qui sera appliquée.

03.5.1.3 Travaux en site occupé - IPU

- **A inclure dans les prix unitaires**
- Se référer aux Prescriptions communes à tous les lots.

03.5.1.4 Moyens d'accès et de levage - IPU

- **A inclure dans les prix unitaires**

Le titulaire du présent lot a à sa charge tous les moyens de levage et d'accès nécessaires à la réalisation de ses propres ouvrages et prend en compte toutes les mesures de prévention, de signalétique et de sécurité lors de l'utilisation des engins, et notamment les précisions du CSPS et de la réglementation en vigueur.

- Chaque entreprise doit prévoir dans son offre l'amenée et le repli du matériel, des engins de manutention et de levage de leurs ouvrages.

1. Le système retenu par l'entrepreneur doit être approuvé par les représentants de la sécurité de l'établissement ainsi que par les services de l'autorité publique (CRAM, inspection du travail, etc.), le CSPS et le maître d'oeuvre.

03.5.1.5 Amenée et repli de matériels - IPU

- **A inclure dans les prix unitaires**

Le titulaire du présent lot prévoit dans son offre, toute amenée de matériaux et matériels jusqu'au lieu d'exécution et par tous moyens. La prestation intègre également le repli en fin de chantier de tous les éléments.

03.5.2 COMBINAISON DES SERRURES & CONTROLE D'ACCES

03.5.2.1 Combinaison des serrures

L'opération sera dotée d'un système de combinaison des serrures et de contrôle d'accès dont le plan sera établi et géré par le présent lot, qui devra fournir aux corps d'état concernés les indications nécessaires à la prise en compte des impératifs de contrôles de l'accessibilité des locaux dans leurs ouvrages.
L'opération sera dotée d'un système de combinaison des serrures dont le plan sera établi et géré par **le lot Menuiseries Intérieures de chaque entité**, qui devra fournir aux corps d'état concernés les cylindres définitifs ainsi que toutes les indications nécessaires.
Le présent lot (Menuiseries Intérieures) assurera la coordination avec le maître d'ouvrage et les entrepreneurs.
Les cylindres seront à profil européen de sûreté et se baseront sur le même système que l'existant, avec carte de propriété et garantie décennale ; finition nickelée, à simple ou double entrée selon localisation.
Le nombre de clé par cylindre sera défini en accord avec le Maître d'ouvrage avec un minimum de 3 clés (idem pour passes partiels et généraux)
Les longueurs des cylindres à fournir seront déterminées en fonction des épaisseurs de profilés et des entrées de clé, en coordination avec les lots concernés.

Les cylindres seront fournis et posés par chacun des lots concernés sur les indications du présent lot - PRESCRIPTIONS COMMUNES TCE.

1. La prestation du présent lot inclut la fourniture et la pose des cylindres provisoires de chantier + Mise à disposition de jeux de clés.

Localisation : *Pour l'ensemble du chantier, et selon principe de phasage*

03.5.2.2 Cylindre chantier

Fourniture, pose et dépose en fin de chantier de cylindre de chantier sur l'ensemble des portes du bâtiment, en coordination avec les autres corps d'état du chantier en charge de la mise en place de portes, portillons d'accès au bâtiment, et notamment les corps d'état de menuiseries et de serrurerie - métallerie.
Clés détenues par les services techniques / infra et PEP.

1. **La validation du principe de cylindre chantier doit être validée en amont par le service de sécurité de l'établissement.**

Localisation :
- Pour l'ensemble des portes provisoires notamment

03.5.3 PORTES BOIS A AME PLEINE

03.5.3.1 Porte de communication - Sans exigence particulière

Fourniture et pose de portes de communication composées de porte bois à âme pleine, ouvrant à âme pleine et bâti en métallique - Huisseries 3 faces, compris fixations et tous calfeutrements d'étanchéité.
Caractéristiques ;

- Classement Feu : . Pas d'exigence
- Effort pour ouvrir une porte : .< 50 N
- Acoustique : . Pas d'exigence
- Résistance thermique : . Pas d'exigence

Composition :
Dormant :

- Huisserie/bâti 3 faces en acier d'épaisseur 15/10, feuillure avec joint d'étanchéité à l'air, fixé mécaniquement sur support gros œuvre/ossatures de plâtrerie, compris calfeutrement étanche par bourrage de laine de roche et traitement feu
- Joints en périphérie
- Tampons amortisseurs en parties haute et basse sur le bâti
- Finition à peindre au choix du maître d'oeuvre

Vantaux :

- Porte à battement à âme pleine - Épaisseur 40 mm, Cadre bois exotique ou européen, joint intumescent, **finition stratifiée en usine** sur les 2 faces.
 Fourniture et mise en oeuvre de finition stratifiée sur les 2 faces des vantaux concernés - teinte, coloris au choix du Maître d'oeuvre, en accord avec la maîtrise d'ouvrage
 Ossature et renfort intérieurs pour fixation du panneau interne et raidissement.
 Interposition d'un matelas de laine de roche haute densité
 Sens d'ouverture suivant plans projet

1. Ouvrages destinés à recevoir une finition peinture (à la charge du ***lot PEINTURE***).

Ferrage et quincaillerie :

- Ferrage par 4 paumelles inox
- Serrure à larder type bec de cane sans condamnation
- Garniture complète en finition, béquilles doubles sur rosace
- Butée de porte
- Accessoires de pose et de fixation, pattes à scellement, etc.

1. **Dimension à confirmer in-situ par l'entreprise titulaire du présent lot.**

Signalétiques :

- Signalétique de porte, composée de Plaques de porte effet argent avec texte gravé, en PVC à coller avec pictogramme et indiquant la mention du local désigné

03.5.3.1.1 Porte à âme pleine 1 vantail - sans exigences particulières

Caractéristiques ;

- Serrure à larder - Bec de cane à condamnation intérieure et décondamnation extérieure

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre
*- **P30** située entre le WC (BS-101) et la buanderie (BS-100)*
*- **P36** située entre le WC (BS-017) et la circulation (BS-027)*

03.5.3.2 Porte coulissante - Sans exigence particulière

03.5.3.2.1 Porte à âme pleine 1 vantail coulissante en applique - sans exigences particulières

Fourniture et pose de portes de communication composées de porte bois à âme pleine pare-flamme, ouvrant à âme pleine avec :

Équipements - châssis :

- Châssis composé de :
 - Rail haut en profil métallique d'acier galvanisé posé en applique à la paroi existante
 - Rail de guidage bas
 - Chariots de coulissement avec roulement à billes
 - Butées de fin de course réglables

Vantail coulissant :

- Porte coulissante à âme pleine - Épaisseur 40 mm, cadre bois exotique ou européen, finition stratifiée en usine sur les 2 faces.
 Fourniture et mise en oeuvre de finition stratifiée sur les 2 faces des vantaux concernés - teinte, coloris au choix du Maître d'oeuvre, en accord avec la maîtrise d'ouvrage
 Équipements adaptés sur le vantail pour intégrer les équipements formant châssis : rainurage en pied de la porte avec encastrement d'un rail de guidage bas, rainurage en-tête avec encastrement d'un rail de guidage haut

Ferrage et quincaillerie :

- Serrure à encastrer bec de perroquet pour porte coulissante
- Garniture complète en finition

Dimension selon plan et cotation à mesurer in-situ
Exécution dans les règles de l'art, normes et DTU en vigueur

1. **Dimension à confirmer in-situ par l'entreprise titulaire du présent lot.**

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P21** située entre fouille arrivant BS-025 et la circulation BS-027*

03.5.3.3 Porte de communication - Pare-flamme - PM

- Sans objet

03.5.3.4 Porte de communication - Coupe-feu

Fourniture et pose de portes de communication composées de porte à âme pleine coupe-feu, ouvrant à âme pleine et bâti en métallique - Huisseries 3 faces, compris fixations et tous calfeutrements d'étanchéité.

Caractéristiques ;

- Classement Feu : . Coupe feu
- Effort pour ouvrir une porte : .< 50 N
- Acoustique : . Pas d'exigence
- Résistance thermique : . Pas d'exigence

Composition :

Dormant :

- Huisserie/bâti 3 faces en acier d'épaisseur 15/10, feuillure avec joint d'étanchéité à l'air, fixé mécaniquement sur support gros œuvre/ossatures de plâtrerie, compris calfeutrement étanche par bourrage de laine de roche et traitement feu
- Joints FEU en périphérie
- Tampons amortisseurs en parties haute et basse sur le bâti
- Finition à peindre au choix du maître d'oeuvre

Vantaux :

- Porte à battement à âme pleine - Épaisseur 40 mm, cadre bois exotique ou européen, **finition stratifiée en usine** sur les 2 faces.
 Fourniture et mise en oeuvre de finition stratifiée sur les 2 faces des vantaux concernés - teinte, coloris au choix du Maître d'oeuvre, en accord avec la maîtrise d'ouvrage
 Ossature et renfort intérieurs pour fixation du panneau interne et raidissement.
 Interposition d'un matelas de laine de roche haute densité
 Sens d'ouverture suivant plans projet
 Joints FEU en périphérie

1. Ouvrages destinés à recevoir une finition peinture (à la charge du ***lot PEINTURE***).

Ferrage et quincaillerie :

- Ferrage par 4 paumelles inox
- SC1 - Serrure à larder - Bec de cane seul sans condamnation
- Butée de porte
- Accessoires de pose et de fixation, pattes à scellement, etc.

Ferme-porte :

- Ferme-porte hydraulique homologué coupe-feu et conforme à la Norme EN 1154 avec Label NF QC, à force variable avec bras à coulisse, frein à l'ouverture sur porte CF et compatible avec PV Feu de la porte.

- Pose en applique côté intérieur des locaux et suivant sens de débattement des portes
 1. **Dimension à confirmer in-situ par l'entreprise titulaire du présent lot.**

Signalétiques :

- Signalétique de porte, composée de Plaques de porte effet argent avec texte gravé, en PVC à coller avec pictogramme et indiquant la mention du local désigné avec la mention "porte coupe feu à maintenir en position fermée"

03.5.3.4.1 P03 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :

- Serrure de sûreté avec bec de cane sur cylindre européen double entrée

Localisation :

Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P03** située entre le local rangement BS-103 et la circulation BS-102*

03.5.3.4.2 P05 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1/2 h (EI30)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :

- Serrure de sûreté avec bec de cane sur cylindre européen double entrée

Localisation :

Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P05** située entre le bureau économat BS-009 et la réserve nourriture BS-012*

03.5.3.4.3 P06 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1/2 h (EI30)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :

- Serrure de sureté avec 2 points de fermetures en applique motorisée avec condamnation des pênes en sortie, double pêne à manoeuvre électrique en aciers inox Ø20 mm, déverrouillage mécanique de la serrure par cylindre
 Réf. dans la gamme 21900 de chez DENY ou techniquement équivalent
 1. Raccordement sur attente de l'Électricien.

Localisation :

Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P06** située entre Fouille arrivant BS-025 et la réserve nourriture BS-012*

03.5.3.4.4 P10 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1/2 h (EI30)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :

- Serrure de sûreté avec bec de cane sur cylindre européen double entrée

Localisation :

Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P10** située entre le bureau BS-019 et la circulation BS-027*

03.5.3.4.5 P11 - porte à âme pleine 2 vantaux battants tiercés - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :

- Serrure de sureté avec 2 points de fermetures en applique motorisée avec condamnation des pênes en sortie, double pêne à manoeuvre électrique en aciers inox Ø20 mm, déverrouillage mécanique de la serrure par cylindre
 Réf. dans la gamme 21900 de chez DENY ou techniquement équivalent
 1. Raccordement sur attente de l'Électricien.
- Crémone encastrée sur le semi-fixe
- Fourniture et la mise en oeuvre de sélecteur de fermeture et d'ouverture sur portes à 2 vantaux de type levier et gâchette homologué coupe-feu et conformes aux normes françaises et compatible avec PV Feu de la porte, y compris fixations et réglage. Levier et gâchette avec accessoires, mis en oeuvre suivant prescriptions du fabricant, compris fixations et essais

Localisation :

Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P11** située dans la circulation BS-027*

03.5.3.4.6 P12 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1/2 h (EI30)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :

- Serrure de sûreté avec bec de cane sur cylindre européen double entrée

Localisation :

Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P12** située entre le bureau BS-019 et le vestiaire détenus BS-020*

03.5.3.4.7 P13 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :

- Serrure de sûreté avec bec de cane sur cylindre européen double entrée

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P13** située entre le vestiaire détenus BS-020 et le stockage BS-016*

03.5.3.4.8 P14 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :
- Serrure de sûreté avec bec de cane sur cylindre européen double entrée

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P14** située entre le local buanderie BS-100 et le stockage BS-016*

03.5.3.4.9 P15 - porte à âme pleine 2 vantaux battants tiercés - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :
- Serrure de sureté avec 2 points de fermetures en applique motorisée avec condamnation des pênes en sortie, double pêne à manoeuvre électrique en aciers inox Ø20 mm, déverrouillage mécanique de la serrure par cylindre
 Réf. dans la gamme 21900 de chez DENY ou techniquement équivalent
 1. Raccordement sur attente de l'Électricien.
- Crémone encastrée sur le semi-fixe
- Fourniture et la mise en oeuvre de sélecteur de fermeture et d'ouverture sur portes à 2 vantaux de type levier et gâchette homologué coupe-feu et conformes aux normes françaises et compatible avec PV Feu de la porte, y compris fixations et réglage. Levier et gâchette avec accessoires, mis en oeuvre suivant prescriptions du fabricant, compris fixations et essais

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
- P15 située entre la circulation BS-027 et la buanderie BS-100

03.5.3.4.10 P16 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :
- Serrure de sureté avec 2 points de fermetures en applique motorisée avec condamnation des pênes en sortie, double pêne à manoeuvre électrique en aciers inox Ø20 mm, déverrouillage mécanique de la serrure par cylindre
 Réf. dans la gamme 21900 de chez DENY ou techniquement équivalent
 1. Raccordement sur attente de l'Électricien.

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P16** située entre la circulation BS-014 et la buanderie BS-100*

03.5.3.4.11 P17 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :
- Serrure de sûreté avec bec de cane sur cylindre européen double entrée
- Bouton moleté face intérieure du local

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P17** située entre le local technique et la cave BS-015*

03.5.3.4.12 P18 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :
- Serrure de sûreté avec bec de cane sur cylindre européen double entrée

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P18** située entre la cave BS-013 et la circulation BS-014*

03.5.3.4.13 P19 - porte à âme pleine 2 vantaux battants tiercés - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :
- Serrure de sûreté avec bec de cane sur cylindre européen double entrée
- Crémone encastrée sur le semi-fixe
- Fourniture et la mise en oeuvre de sélecteur de fermeture et d'ouverture sur portes à 2 vantaux de type levier et gâchette homologué coupe-feu et conformes aux normes françaises et compatible avec PV Feu de la porte, y compris fixations et réglage. Levier et gâchette avec accessoires, mis en oeuvre suivant prescriptions du fabricant, compris fixations et essais

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P19** située entre la cave BS-015 et la circulation BS-014*

03.5.3.4.14 P22 - porte à âme pleine 2 vantaux battants égaux - Coupe-feu 1/2 h (EI30)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :

- Serrure de sureté avec 2 points de fermetures en applique motorisée avec condamnation des pênes en sortie, double pêne à manoeuvre électrique en aciers inox Ø20 mm, déverrouillage mécanique de la serrure par cylindre
 Réf. dans la gamme 21900 de chez DENY ou techniquement équivalent
 1. Raccordement sur attente de l'Électricien.
- Crémone encastrée sur le semi-fixe
- Fourniture et la mise en oeuvre de sélecteur de fermeture et d'ouverture sur portes à 2 vantaux de type levier et gâchette homologué coupe-feu et conformes aux normes françaises et compatible avec PV Feu de la porte, y compris fixations et réglage. Levier et gâchette avec accessoires, mis en oeuvre suivant prescriptions du fabricant, compris fixations et essais

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du Maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P22** située entre la circulation BS-102 et la cuisine BS-002*

03.5.3.4.15 P24 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :
- Serrure de sureté avec 2 points de fermetures en applique motorisée avec condamnation des pênes en sortie, double pêne à manoeuvre électrique en aciers inox Ø20 mm, déverrouillage mécanique de la serrure par cylindre
 Réf. dans la gamme 21900 de chez DENY ou techniquement équivalent
 1. Raccordement sur attente de l'Électricien.

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P24** située entre la circulation BS-027 et la réserve informatique BS-026*

03.5.3.4.16 P31 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :
- Serrure de sureté avec 2 points de fermetures en applique motorisée avec condamnation des pênes en sortie, double pêne à manoeuvre électrique en aciers inox Ø20 mm, déverrouillage mécanique de la serrure par cylindre
 Réf. dans la gamme 21900 de chez DENY ou techniquement équivalent
 1. Raccordement sur attente de l'Électricien.

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P31** située entre la circulation BS-102 et le rangement BS-104*

03.5.3.4.17 P33 - porte à âme pleine 1 vantail - Coupe-feu 1 h (EI60)

Caractéristiques spécifiques en complément des équipements et quincailleries précisés ci-avant :
- Serrure de sureté avec 2 points de fermetures en applique motorisée avec condamnation des pênes en sortie, double pêne à manoeuvre électrique en aciers inox Ø20 mm, déverrouillage mécanique de la serrure par cylindre
 Réf. dans la gamme 21900 de chez DENY ou techniquement équivalent
 1. Raccordement sur attente de l'Électricien.

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du maître d'oeuvre, et notamment pour les portes des locaux suivants :
*- **P33** située entre la circulation BS-102 et le rangement BS-104*

03.5.3.5 Finitions et équipements spécifiques des portes de communications

03.5.3.5.1 Plaques de propreté et de protection aux chocs à arêtes légèrement arrondies - PM

- Sans objet.

03.5.3.5.2 Plinthes de poussée au pied à arêtes légèrement arrondies

Fourniture et la mise en oeuvre de plinthes métalliques de poussée au pied à arêtes légèrement arrondies fixées par collage en pied de vantail de porte.
- En aluminium anodisé ton naturel, de 0.65 ml ht
 1. Dans le cas de blocs-portes à double action, les plaques seront sur les 2 faces de chaque vantail

Suivant nomenclature de menuiserie et notamment :
- Menuiseries recevant des plaques de protections au choc à préciser selon besoin de la MOA

Localisation : *A prévoir pour chacune des portes intérieures et sur les 2 faces*

03.5.3.5.3 Butée de porte - IPU

- A intégrer dans les prix unitaires des portes.

03.5.3.5.4 Finition stratifiée des parements de portes - IPU

- A intégrer dans les prix unitaires des portes.

03.5.3.5.5 Oculus vitrés

Fourniture et pose en intégration des vantaux de menuiseries d'oculus vitré en verre clair, comprenant notamment :

- Parcloses en acier galvanisé
- Finition laquée - teinte RAL au choix du maître d'oeuvre en accord avec la maîtrise d'ouvrage
- Vitrage clair coupe-feu, dont l'épaisseur et le type doivent répondre aux obligations de degré de tenue au feu réglementaire y compris toutes sujétions de montage, serti avec joints thermogonflants (PV à fournir)
- Type de vitrage : P2A
- Dimensions précisées en localisation
 1. Il est rappelé que les feuillures doivent être sèches et dépourvues de toutes substances agressives pouvant altérer le vitrage (huile de lin, silicone, acides, etc.).
 2. Les blocs-portes CF ou PF possédant un ou des oculus devront posséder un PV global attestant de la tenue au feu de l'ensemble.

Localisation :
Suivant plans et nomenclature de porte du maître d'oeuvre et notamment pour les portes des locaux suivants :
(Hypothèse : dimensions 40x40 en partie haute => A confirmer par le MOA avant commande)
- P02
- P11
- P15

03.5.4 PORTES DE RECOUPEMENT - PM

- Sans objet pour le présent projet

03.5.5 FIN DE CHANTIER

03.5.5.1 Nettoyage de chantier

1) Nettoyage journalier du chantier
Il est rappelé que le chantier doit être nettoyé et rangé tous les jours et ce à partir de l'intervention des entreprises.
Si celui-ci n'était pas réalisé, une entreprise de nettoyage extérieure est missionnée pour le nettoyage du chantier, à la charge des entreprises solidairement responsables dans le cadre du compte prorata, ou à la charge de l'entreprise fautive si elle est clairement identifiée.

Nettoyage de fin de chantier
Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage du chantier, matériels, matériaux, déchets divers, qui proviennent de son corps d'état uniquement, y compris toutes sujétions d'évacuation, etc.
Il a également à sa charge l'évacuation jusqu'au lieu de stockage de ses délivres conformément à la réglementation des tris sélectifs.
Il doit également effectuer le premier nettoyage d'entretien de ses revêtements en fonction de leur nature et des recommandations du fabricant, y compris l'application d'un produit de traitement si nécessaire. Les notices du fabricant concernant les conseils d'entretien ultérieur, sont remises au Maître de l'Ouvrage dans le cadre du DIUO.
Nettoyage de chantier à prévoir en fin de chaque phase de travaux suivant travaux dont le présent lot a à sa charge.

03.5.5.2 Dossier des Ouvrages Exécutés

Chaque entrepreneur doit fournir au Maître d'oeuvre, au plus tard 15 jours avant la réception des travaux, toutes les pièces écrites ou dessinées ainsi que les garanties diverses qui lui sont demandées, afin de constituer le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.).
Tous les documents sont remis sous Format électronique.
Les plans doivent porter la mention "récolement". Ils peuvent également être demandés sous forme informatique en format DXF ou DWG.
Transmission et format suivant demandes des MOE et MOA

1. Les certificats de garanties sont fournis en 1 exemplaire "original".

Le dossier DOE comprend notamment (sans caractère limitatif) :

- Les plans d'exécution avec définition des sections, dispositifs de fixations, ancrages des ouvrages d'ossature, etc.
- Les fiches techniques de tous les matériaux et accessoires mis en oeuvre.
- Les notes de calculs et justifications produites lors des études d'exécution et pendant le chantier
- La compilation des essais, contrôles effectués pendant le chantier
- Les PV de classement au feu et essais acoustiques des matériaux et systèmes mis en oeuvre
- Les certificats de garanties sont fournis en 1 exemplaire "original" (Au maître d'ouvrage) + Version Électronique dans les DOE.
- Etc.

sont également fournis tous les documents demandés par le Coordonnateur Sécurité pour l'établissement du dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) ayant pour objectif essentiel de rassembler toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage.
La fourniture de tous ces documents conditionne le solde financier des travaux réalisés par l'entreprise.

03.5.6 TRAVAUX D'INTERFACES

Provision forfaitaire qui peut être éventuellement libérée en tout ou partie pour des travaux divers de coordination et de liaison entre les différents corps d'état, suivant accord et directives de la MAITRISE D'OEUVRE.
Montants selon DPGF

03.5.7 ERREURS OU OMISSIONS

03.5.7.1 DPGF Vierge

Les candidats doivent établir leur devis sur le cadre de bordereaux de prix (DPGF) joints au dossier. Les quantités doivent être réalisées par l'entreprise suivant le mode de métré et selon l'unité de mesure demandée dans la colonne prévue à cet effet. La décomposition des ouvrages doit IMPERATIVEMENT être respectée à la lettre (Sous-détails, unités).
Toutes erreurs ou omissions rencontrées doivent être signalées au bureau d'étude NOVAM Ingénierie et corrigées avant la date de remise des offres.
Les erreurs et/ou omissions peuvent avoir pour origine, le défaut de description du CCTP et/ou le non renseignement du ou des dit(s) ouvrage(s) dans le DPGF.
Le(s) montant(s) des prestations prévues par le titulaire est (sont) porté(s) en fin de bordereau au chapitre ERREURS OU OMISSIONS du présent CCTP de façon à être inclus dans le montant de l'Acte d'Engagement.
Important :

- Toutes les demandes ou questions formulées par les candidats en cours de consultation doivent IMPERATIVEMENT respecter les modalités relatives aux échanges avec la Maîtrise d'oeuvre définies dans les documents particuliers du marché. A défaut d'indication ces demandes sont effectuées OBLIGATOIREMENT par écrit (Mail ou fax), 7 jours avant la remise des offres.